

DÉPARTEMENT

HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Comité Syndical du**  
**Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc**  
**& Vignobles**

**NOUVEAUX MEMBRES**

Affiliés > h Comité En exercice syndical	1001 ont pris part à la Délibération
--	--

37	37	19
----	----	----

Séance du 29 février 2008

Date de la convocation

15/02/08

Date d'affichage

15/02/08

Objet de la Délibération

Programme Leader FEADER  
2008-2013

L'an deux mille huit

Et le vingt neuf

à onze heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FALIP

Présents : MM

**J.ARCAS** (Conseil Général), , **M.BOUBIS** (CdC Lirou-Canal), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **D.CALMETTE** (CdC Orb-Jaur), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **A.CLAVERIA** (Bédarieux), **JL.FALIP** (Conseil Général), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinian), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **J.HUC** (CdC Coteaux-Châteaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Rémy PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **G.SENEGAS** (CdC Saint-Chinian), **R.TASSIS** (Commune Poujol/Orb), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères),

SOUS PREFECTURE  
RECU LE

10 MARS 2008

SERVICE COUR



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 06/03/08

et publication ou notification

du 06/03/08

**Objet : Programme Leader FEADER 2008-2013**

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a déposé le 15 Janvier dernier un dossier de candidature à l'appel à projets Leader 2008-2013, selon les principales orientations suivantes :

- Nom du projet :** *Itinérance*
- Territoire éligible :** les quatre vingt-neuf communes du Pays,
- Priorité ciblée :** tourisme de découverte basé sur le développement de l'itinérance douce, assurant le lien entre les deux dorsales Voie Verte (Nord) et Canal du Midi (Sud) : développement des sentiers de randonnée pédestres, équestres, VTT,
- Opérations éligibles :**
- création et amélioration de structures d'hébergement,
  - création d'activités de loisirs,
  - création et aménagement de points de vente de produits du terroir,
  - opérations de promotion de produits du terroir,
  - création et développement d'itinéraires de découverte et de sentiers d'interprétation,
  - réhabilitation et mise en valeur patrimoniale et paysagère,
  - événements patrimoniaux et culturels,
  - ingénierie touristique (expertises, études),
  - promotion, communication et commercialisation touristiques,
- Maquette financière :**
- coût total = 5.483.999 €
  - FEADER = 2.010.519 €
  - DPN = 1.644.970 € (dépenses publiques nationales)
  - taux de cofinancement FEADER = 55 % des dépenses publiques totales

Comme dans la génération actuelle du programme Leader +, l'animation et l'individualisation des fonds européens sera assurée par un Groupe d'Action Locale (GAL), à majorité de voix délibérantes privées : le Pays a arrêté la mise en place d'un GAL/Comité de Programmation de vingt-huit membres, dont seize privés.

Par ailleurs, Monsieur Jean-Luc Falip, Vice-Président, informe le Comité Syndical que la sélection des GALs en Languedoc-Roussillon sera effective avant le 15 mai prochain, pour un conventionnement avant le 15 septembre et un début de programmation envisageable avant la fin de l'année 2008.

Il demande de bien vouloir en délibérer et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Vice-Président, à l'unanimité, le Comité Syndical délibère favorablement et l'autorise à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 29 février 2008.

Le Vice-Président,  
Jean-Luc Falip

SOUS PREFECTURE  
REÇU LE

10 MARS 2008

SERVICE COURRIER

